

Initiative pour le renforcement et l'extension des mécanismes de financements solidaires

Face aux défis de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous dans le monde, des mécanismes de financements décentralisés, s'appuyant sur le principe de solidarité entre usagers, permettent d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement pour les plus pauvres, en contribuant ainsi à l'atteinte des OMD.

Pourquoi renforcer la solidarité internationale dans le domaine de l'eau?

En 2002, plus de 1 milliard d'habitants ne disposent pas d'un accès durable à l'eau potable, et plus de 2,6 milliards ne disposent pas d'un assainissement convenable.

Lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2000, la communauté internationale s'est engagée, en adoptant la déclaration du millénaire, notamment à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui n'ont pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable. Lors du Sommet Mondial du développement durable de Johannesburg en 2002, un nouvel objectif spécifique à l'assainissement a été adopté : réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion des personnes qui ne disposent pas d'un mode d'assainissement convenable.

Lors des sommets du G8 à Evian en 2003 et à Gleneagles en 2005, mais aussi au sein des instances dirigeantes de la Banque Mondiale et des Banques Régionales de Développement, de nouvelles orientations en faveur d'un investissement accru dans le domaine de l'eau ont été encouragées. La plupart de ces orientations consistent à doubler l'aide multilatérale consacrée à l'eau. Certains gouvernements, notamment la France, ont adopté une position similaire en s'engageant à doubler leurs financements bilatéraux consacrés à l'accès l'eau et à l'assainissement.

Les réflexions menées au niveau international, en particulier au sein du Panel Camdessus puis du groupe de travail « Financement de l'eau pour tous » du Conseil mondial de l'Eau, présidé par M. Angel Gurría, ont montré que **les efforts tant bilatéraux que multilatéraux ne suffiront pas** : seul un effort significatif des autorités nationales de chaque pays peut aboutir à l'atteinte des Objectifs Du Millénaire.

Ces efforts dans les pays nécessitent non seulement une mobilisation au niveau national, mais aussi un réel renforcement des capacités locales de réalisation et de maintenance des infrastructures d'eau et d'assainissement, et de gestion de ces services. Un appui important est donc attendu de l'ensemble des partenaires au développement.

Si l'on constate que de nombreux mécanismes de financement bi ou multilatéraux ne savent répondre à ces besoins, **d'autres formes de financements, s'appuyant sur des mécanismes de solidarité entre usagers du Nord et du Sud, apportent la preuve qu'il est possible de renforcer durablement les capacités de gestion locale afin de sécuriser les investissements.**

Une place particulière pour les mécanismes de financement solidaires

- Parce qu'ils impliquent tous les acteurs locaux concernés,
- Parce qu'ils favorisent le renforcement des capacités locales,
- Parce qu'ils répondent directement aux demandes et besoins locaux,
- Parce qu'ils mobilisent tous les acteurs locaux - les communautés locales, les municipalités et les usagers,
- Parce qu'ils se construisent autour de partenariats qui s'inscrivent dans la durée,
- les mécanismes de financements solidaires contribuent à l'amélioration de la gestion locale des services et une meilleure gouvernance.

De nombreuses pratiques de financements solidaires entre partenaires du Nord et du Sud, développées ces dernières années, fournissent une expertise et des enseignements utiles. Il s'agit :

- soit d'initiatives conduites par des structures associatives : WaterAid (Royaume Uni et Australie), WaterCan (Canada), Water for People (Etats-Unis et Canada), Oxfam Water for Survival (Nouvelle-Zélande), pS-Eau (France);
- soit d'actions de coopération décentralisée menées par des municipalités qui ont démontré l'efficacité de la coopération de proximité : ainsi en France une loi de 2005 autorise officiellement les municipalités et structures intercommunales en charge des services d'eau et d'assainissement, ainsi que les agences de bassin, à affecter jusqu'à 1% du budget « Eau et assainissement » pour réaliser des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement,
- soit d'initiatives impliquant des professionnels de l'eau (associations d'entreprises mobilisant leur expertise ou mobilisant des fonds).

Dans le cadre de la réalisation de projets locaux, les mécanismes de financement solidaires mobilisent régulièrement des cofinancements provenant de l'aide publique au développement. Ceci démontre la complémentarité et l'effet de levier que peuvent initier les financements solidaires sur l'aide bilatérale ou multilatérale.

100 Millions d'Euros sont mobilisables annuellement en France, 650 millions au niveau de l'Europe de l'Ouest et 2 milliards au niveau de l'ensemble des pays de l'OCDE. **Par de-là ces chiffres, ce sont les citoyens qui sont mobilisés, 1 € solidaire est capable d'en mobiliser 10 et de sécuriser l'investissement des 100 nécessaires à l'atteinte des objectifs précédemment cités.**

Pour répondre aux attentes des populations qui ne disposent pas encore d'un accès à l'eau et l'assainissement, il nous faut faire connaître ces dispositifs, partager les expériences, convaincre et accompagner ceux qui souhaitent s'engager dans des actions de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.